

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05402

Numéro SIREN : 749 891 214

Nom ou dénomination : HELLIO SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt 154788

HELLIO SOLUTIONS

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 337 000 euros
Siège social : 40-48 Rue Cambon, 75001 Paris
749 891 214 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 29 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le vingt-neuf septembre,
A 10 heures,

(...)

Associée unique de la société HELLIO SOLUTIONS,

A pris les décisions suivantes relatives à l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 novembre 2020 :

(...)

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 novembre 2020 s'élevant à 8 591 328,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 8 591 328,11 euros

Auquel s'ajoutent :

Le report à nouveau antérieur : 464 267,78 euros

Un prélèvement sur le compte "Réserve légale » : 30 454,14 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 9 086 050,03 euros ;

Sont affectées en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 086 050,03 euros.

(...)

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique, décide, en raison de la démission de la société LECHARTIER, Commissaire aux Comptes titulaire, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire :

- **La société PICLIN AUDIT**, SARL au capital de 10 000 euros, immatriculée sous le numéro 799 316 047 RCS SAINT MALO, et dont le siège social est sis 54 Chaussée du Sillon , 35400 SAINT MALO,

Pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et ce, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associée unique, décide, en raison de la démission de la société COGECAC, Commissaire aux Comptes suppléant, de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant :

- **La société CECP-CONSEIL**, EURL au capital de 200 000 euros, immatriculée sous le numéro 504 610 320 RCS CRÉTEIL, et dont le siège social est sis 2 rue Louis Pergaud, 94700 MAISONS-ALFORT,

Pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur et ce, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce.

SIXIÈME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



L'associée unique